



Placement d'un parent en maison de retraite

Par **tina**, le **16/12/2010** à **08:14**

Bonjour, ma mère va être placée en maison de retraite. Il reste 700€ à payer et ma sœur est insolvable. Mariée depuis 3 ans, mon mari ne veut pas payer car c'est lui qui a le plus de revenus. Il veut divorcer, voir faire une séparation de corps et de biens, quel est le mieux pour moi ? pour garder le plus de droits possible. En ayant un petit salaire, peut-on s'adresser à mes enfants, peut-on divorcer et rester sous la même adresse sans être inquiéter ?

Par **mimi493**, le **16/12/2010** à **12:27**

Une séparation de corps implique qu'on ne vit plus au même domicile et le gendre est soumis à obligation alimentaire envers sa belle-mère (donc même en vous séparant physiquement, sans divorcer, il devra payer). Si vous divorcez en restant avec lui, ses revenus seront pris en compte pour déterminer votre capacité contributive pour la pension alimentaire due à votre mère (et devant une telle arnaque, le juge ne sera pas clément). Si les enfants ne peuvent pas payer suffisamment pour couvrir les besoins de votre mère, les enfants seront mis à contribution (puis les petits-enfants).